



Problème suite a ACHAT CHEZ M6 BOUTIQUE

Par **Merlino**, le **14/07/2016** à **19:02**

Bonjour,

J'ai acheté un appareil de cuisson chez M6 Boutique le « Virtuocok Delux » suite à l'émission sur 6ter présentant les qualités de cette appareil.

De suite je décide de passer à Rosny a M6 Boutique l'acheter directement sans passer par la plateforme de M6 Boutique .

En rentrant chez moi et voulant préparer un gâteau, je remarque un disfonctionnement au niveau de l'appareil, je n'y prête pas attention en me disant que l'appareil est neuf . C'est dans la nuit que celui-ci fait un bruit étrange comme un bruit venant d'un court circuit provenant de l'appareil . Je décide donc de ramener l'appareil pour éviter un incendie. Déjà panique dans la boutique au niveau de l'organisation il faut que je repasses 3 jours après pour que la responsable me dit que l' article n'ai pas remboursable mais échangeable , je tiens à préciser que je n'ai eu aucune informations concernant les conditions de ventes lors de cet achat .

J'y repasse aujourd'hui ce 14 juillet et j'aurais souhaité acheter des poêles mais celle-ci son plus élevé au prix que mon avoir .

Très bien ils m'ont débité mes 100.35 € et je n'ai rien et rien ne m'intéresse , je pense être tombé sur une arnaque .

Merci pour votre aide

Salutations

Par **morobar**, le **15/07/2016** à **07:41**

Bjr,

Ils sont surtout coincés par le code de la consommation, article 217-9.

Par **sassa66**, le **15/07/2016** à **11:31**

BONJOUR marque de politesse

Attention à ne pas confondre les règles de la vente à distance et les achats en magasins. La loi est clair "pas d'obligation de rembourser" un achat en magasin. la proposition d'avoir est un avantage commerciale.

En cas d'article defectueux, le vendeur est tenu de remplacer à neuf l'article ou de le faire réparer :

<http://www.ufc-quechoisir-93sud.org/uploaded/fiches/conso.pdf>

Par **morobar**, le **17/07/2016** à **08:48**

Bjr,

[citation]Attention à ne pas confondre les règles de la vente à distance et les achats en magasins. [/citation]

Le seul qui confond c'est "sassa66".